

**SOG**

SCHWEIZERISCHE OFFIZIERSGESELLSCHAFT

**SSO**

SOCIÉTÉ SUISSE DES OFFICIERS

**SSU**

SOCIETÀ SVIZZERA DEGLI UFFICIALI

**AUDITION DU 18 AVRIL 2011 DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES OFFICIERS, DEVANT LA  
COMMISSION DE POLITIQUE DE SÉCURITÉ DU CONSEIL DES ÉTATS, AU SUJET DU  
RAPPORT COMPLÉMENTAIRE (DU 28 MARS 2011) AU RAPPORT SUR L'ARMÉE 2010.**

**A. Avant-propos**

Au nom de la Société suisse des officiers, je vous remercie de l'invitation de ce jour à Berne et je profite avec plaisir de l'occasion pour apporter quelques remarques sur le Rapport complémentaire au Rapport sur l'armée 2010, daté du 28 mars 2011.

Nous sommes heureux que la Commission de politique de sécurité du Conseil des États ait pris l'initiative en automne dernier de demander au DDPS des explications supplémentaires sous la forme du rapport complémentaire du 28 mars 2011 ci-présent, avant de prendre une décision au sujet du Rapport sur l'armée 2010. Grâce à ce rapport complémentaire, le parlement a la possibilité de discuter différents modèles d'armée et ne doit pas simplement se contenter du projet proposé par le Conseil fédéral d'une armée avec un effectif de 80'000 militaires et un budget annuel maximal de 4,4 milliards de francs.

Je tiens à préciser que de notre point de vue, le modèle d'armée du Conseil fédéral ne résulte pas d'une analyse complète des missions, ni d'une évaluation de la situation. Au contraire, ce modèle permet de toute évidence au Conseil fédéral de mettre en œuvre ses mesures d'économies prises déjà bien avant le Rapport sur la politique de sécurité et le Rapport sur l'armée, ainsi que de réduire massivement l'armée dans ce but.

Et pourtant, le passé récent montre justement à quel point des situations exigeant l'engagement de l'armée pour la protection de la population et le soutien des autorités civiles peuvent se produire rapidement. A lui seul, le Japon a fait appel à 100'000 soldats pour supporter les conséquences du tremblement de terre et du tsunami qui l'a suivi. Il serait donc irresponsable de réduire l'effectif de l'armée uniquement à cause de mesures prises à l'origine par le Conseil fédéral pour des raisons de politique financière.

Pour anticiper cela, la SSO attend du parlement qu'il refuse, sur la base du Rapport complémentaire du 28 mars 2011, les plans de réduction du Conseil fédéral, donc le modèle d'armée du Conseil fédéral. Et qu'il intervienne en échange en faveur d'une armée de milice performante avec un effectif actif d'au moins 120'000 membres. C'est l'unique modèle – qui signifie du reste une réduction de l'effectif de l'armée par rapport à la situation actuelle – qui lui permettrait, dans les conditions de politique de sécurité actuelles, de remplir ses mandats constitutionnels.

## **B. Rapport complémentaire**

### **1. Introduction**

La représentation des quatre variantes avec un effectif d'armée de 60'000, 80'000, 100'000 et 120'000 membres démontre clairement deux choses.

1. Les performances des différents modèles d'armée sont clairement distinctes; plus l'effectif de l'armée est important, plus l'efficacité du modèle correspondant est accrue.
2. En ce qui concerne les coûts, le contraste entre les différents modèles d'armée n'est pas très frappant. Pour tous les modèles, les coûts dépassent nettement les 4,4 milliards de francs annuels prévus par le Conseil fédéral.

L'analyse du Rapport complémentaire montre aussi clairement que les différentes financières entre les diverses variantes sont comparativement insignifiantes. La taille de l'armée, ou plutôt l'effectif de l'armée, n'influence en réalité pas sensiblement les besoins financiers de celle-ci. En conséquence, il faut orienter l'effectif de l'armée en priorité en fonction des prestations demandées et pas uniquement en fonction des considérations financières.

## **2. Variantes**

### **a. Variante à 80'000 membres**

Le Rapport complémentaire montre que cette variante, qui correspond à la proposition du Conseil fédéral dans le Rapport sur l'armée 2010, comporte une efficacité réduite dans les domaines de la défense et du soutien aux autorités civiles. Précisément dans le domaine de la défense, ce modèle ne démontre plus aucune véritable capacité opérationnelle. Les forces de défense ne disposent plus que des compétences nécessaires pour se défendre en cas d'attaque militaire. L'expertise du professeur Rainer Schweizer du 23 août 2010 montre clairement que le mandat constitutionnel de défense du pays et de la population exige de l'armée une capacité de défense réelle et non uniquement théorique. Ce modèle ne satisfait en aucun cas cette exigence.

En termes de soutien aux autorités civiles, ce modèle prévoit une part de 27'000 militaires, qui pourraient être mobilisés pendant environ quatre mois. Après cet engagement, aucune relève n'est à disposition. Pire encore, il faudrait mobiliser une partie des 15'000 militaires initialement formés pour la défense. Ces chiffres montrent que le modèle qui présente un effectif de 80'000 militaires n'est pas adapté pour surmonter durablement une crise généralisée pendant une période prolongée. Elle n'est ni équipée pour et ne bénéficie pas non plus de l'endurance nécessaire. Le Rapport complémentaire montre dans le même temps que ce modèle du Conseil fédéral occasionne des coûts annuels d'au moins 4,9 milliards de francs. Il ne pourra donc pas être financé entièrement par le budget annuel prévu de 4,4 milliards de francs.

**b. Variante à 60'000 membres**

Au niveau du profil de compétences, la variante proposant un effectif de 60'000 membres est encore pire que la variante à 80'000 membres. Avec un tel effectif, même le maintien des capacités de défense n'est pas garanti. De surcroît, il ne serait possible de soutenir les autorités civiles que de façon sélective et sur de courtes périodes. Nous considérons ce modèle comme clairement anticonstitutionnel.

Nous arrivons à la conclusion qu'une armée avec un effectif de 60'000 membres ne serait réaliste qu'avec une réduction des cours de répétition et une augmentation à environ 30% de la part de militaires en service long. Mais cette augmentation de la part de militaires en service long est contraire au mandat constitutionnel, qui veut que l'armée soit fondamentalement organisée selon le principe de la milice. Le principe de milice ne signifie pas seulement l'interdiction d'une armée permanente, mais aussi l'encadrement des troupes de milice en premier lieu par des cadres de milice. Ce qui n'est justement plus garanti dans une armée de militaires en service long, qui correspondrait à la structure du service militaire obligatoire appliquée à l'étranger. La milice continuerait à promouvoir les gradés de troupes, tandis que les cadres seraient formés par des militaires professionnels ou permanents. Une telle solution ne correspond pas à la proposition faite par le Conseil fédéral dans le Rapport sur la politique de sécurité 2010 qui fait état, dans le cadre du développement futur de l'armée, du maintien de l'obligation de service et du principe de milice.

Cette variante, qui coûte d'ailleurs au minimum 4,6 milliards de francs par année, ne doit pas être reproduite. Elle ne remplit ni les mandats de prestations, ni les conditions cadres.

**c. Variante à 80'000 membres „ROBUST“**

Face à la variante du Conseil fédéral avec un effectif de 80'000 membres, la variante „ROBUST“ dispose d'une bien plus grande multifonctionnalité, grâce à un armement amélioré. En conséquence, elle est mieux qualifiée pour satisfaire au profil de prestations. En raison de son effectif, il lui manque pourtant toujours une deuxième relève

pour le soutien aux autorités civiles, ce qui compromet son endurance. Un meilleur équipement des troupes (notamment de l'infanterie) occasionne non seulement un investissement extraordinaire, mais aussi des frais de fonctionnement élevés. La SSO n'a donc aucune raison de croire que la variante „ROBUST“, avec un effectif de 80'000 membres, puisse être financée avec 4,9 milliards de francs par année.

**d. Variante à 100'000 membres**

Cette variante, contrairement aux plus petites, comporte une capacité clairement supérieure à fournir des prestations de soutien aux autorités civiles. Grâce à la possibilité de remplacer les forces engagées, cette variante permet un engagement plus constant. Au niveau de la défense, les capacités d'action sont aussi réduites que pour la variante à 80'000 membres. Cette variante ne fournit pas non plus une véritable capacité de défense.

Dans l'ensemble, la performance de la variante à 100'000 membres est meilleure que celle du Conseil fédéral à 80'000 membres. Elle ne correspond toutefois toujours pas aux prestations exigées par la Constitution et les conditions cadres actuelles en matière de politique de sécurité, comme la neutralité et l'autonomie de l'armée.

**e. Variante à 120'000 membres**

Cette variante prévoit des forces plus importantes non seulement pour le soutien aux autorités civiles, mais aussi pour la défense. Grâce à la brigade de combat supplémentaire et aux brigades d'infanteries ajoutées, ce modèle donne accès à des capacités opérationnelles et à une stabilité sur la durée nettement meilleures. De plus, cette amélioration des performances dans les dimensions classiques que sont l'espace, la force et le temps est associée à de relativement faibles coûts additionnels.

Nous arrivons donc à la conclusion que cette variante, même si elle signifie une réduction par rapport à la situation actuelle de l'armée, permet une mise en œuvre efficace du système de milice et une rentabilisation maximale de celui-ci. Cet aspect nous semble particulièrement important d'un point de vue militaire, mais aussi politique.

La réduction prévue des effectifs au sein des propres formations, soit le maintien du nombre de formations malgré la réduction des effectifs totaux, aura des répercussions positives sur la milice. D'une part, les formations seront plus faciles à mener. D'autre part, le maintien du nombre de formation permettra toujours à un grand nombre de militaires de s'engager dans de hautes fonctions à l'armée.

La variante à 120'000 membres nécessite, comme toutes les autres variantes également, que les formations mises sur pied bénéficient de l'équipement matériel robuste nécessaire. C'est le seul moyen de garantir à l'infanterie, qui dans l'armée du futur représentera toujours le gros de troupes, le minimum indispensable de multifonctionnalité pour surmonter les différentes menaces et les risques.

Comme déjà mentionné en ouverture, la Société suisse des officiers est clairement favorable à une armée de milice bien équipée et suffisamment financée, avec un effectif actif d'au minimum 120'000 militaires (y compris les prestations de base) et un budget annuel d'au moins 5 milliards de francs. Il s'agit de l'unique modèle d'armée qui puisse remplir de manière crédible le mandat constitutionnel. Les autres modèles ne sont pas en mesure de le faire et ne doivent, de ce fait, pas être reproduits.

### **3. Remarques finales**

La SSO vous demande de vous engager à l'avenir pour une armée de milice crédible. Pour ce faire, l'armée du futur nécessite également un effectif d'au moins 120'000 militaires et un budget annuel de plus de 5 milliards de francs.

Pour corriger les lacunes existantes et pour l'approvisionnement nécessaire en nouveau avions de combat, une rallonge financière d'environ 6 milliards de francs est nécessaire, comme le prévoit le Rapport complémentaire.

La SSO évalue de manière très critique le Rapport sur la politique de sécurité 2010 et le Rapport sur l'armée 2010, et tout particulièrement les considérations en matière de personnel et de finances. Le Rapport complémentaire que vous avez demandé représente une lueur d'espoir. Nous vous prions de donner suite à la variante à 120'000 militaires présentée dans le Rapport complémentaire et de suggérer au Conseil des Etats de prendre une décision concordante.

Je vous prie de ne pas oublier que l'armée est l'unique réserve stratégique à laquelle notre pays peut recourir en temps de crise! Le peuple accorde une grande confiance à l'armée. Cette confiance ne doit pas être trahie par de nouvelles mesures de réduction dépourvues d'idées directrices. Au contraire, le Conseil fédéral et le Parlement doivent prendre leurs responsabilités vis-à-vis du pays et du peuple et donner à l'armée les moyens nécessaires pour l'accomplissement de son mandat. La sécurité n'a pas seulement de la valeur, elle a aussi un prix.

18.04.2011/HS